

Formulaire d'inscription pour les prêts sur salaire

Nom de famille | Deuxième prénom | Prénom

Date de naissance | Sexe : Homme Féminin | Adresse résidentielle

Photo d'identité

Mobile | Courriel : | Numéro de passeport | Téléphone (domicile)

Carte d'identité nationale

Niveau/Désignation | Nombre d'années de service | Existe-t-il des prêts en cours ? Oui Non Confirmé : Oui Non

Date de paiement du salaire | Nom/adresse de l'employeur | N° de la maison/ Village/Cellule/Secteur/District

Salaire mensuel net | Numéro de compte | La branche ou le compte salaire est domicilié

Conditions générales d'utilisation

Le montant du prêt approuvé est de **50 % du salaire**

Durée : **30 jours**

Taux d'intérêt : **6 %** Le taux d'intérêt de la facilité sera de 3,8 %, les frais de traitement de 2 %, la prime d'assurance-vie de crédit de 0,2 %, qui seront révisés périodiquement en fonction des conditions du marché monétaire. Toute modification de la tarification de la facilité notifiée par la Banque au client/à l'entreprise sera contraignante pour les parties.

Consentement de l'employé et instruction irrévocable à l'employeur de domicilier les salaires, les allocations et les émoluments

En ce qui concerne ma demande de "prêt sur salaire" auprès d'Access Bank Rwanda Plc située au 3^e étage du bâtiment KIC City Center Building Avenue de la paix P.O Box 2059 Kigali, (la Banque), je vous autorise par la présente à confirmer les informations ci-dessus à Access Bank Rwanda Plc et vous demande d'exécuter l'engagement de l'employeur envers la banque ci-dessous.

En contrepartie de l'octroi d'une facilité de crédit par Access Bank Rwanda Plc, je vous autorise irrévocablement et inconditionnellement à verser mon salaire mensuel net, mes indemnités de fin de carrière, mes émoluments et autres allocations que je pourrais percevoir en tant que membre du personnel de directement sur le compte Access Bank Rwanda Plc numéro..... que je gère auprès de l'agence de la Banque. Ce salaire sera affecté par la Banque au service / à la liquidation de ma dette auprès d'elle.

En outre, je vous donne l'instruction irrévocable d'utiliser mes indemnités de fin de carrière ou une partie de celles-ci (déduction faite de la contribution au régime de retraite) pour compenser la facilité susmentionnée dans la mesure où elles peuvent rester impayées en cas de démission volontaire, de retraite, de résiliation, de licenciement ou de décès.

Je comprends qu'un manquement à l'un de ces engagements constituera automatiquement un motif d'annulation de la facilité par la Banque, sans autre recours pour moi.

Je comprends que l'employeur respectera strictement les engagements pris dans le présent document et que l'argent ne sera pas transféré à une autre banque sans l'accord écrit préalable de la Banque.

Je m'engage par la présente à ce que, chaque fois que je changerai d'employeur, Access Bank Rwanda Plc perçoive mon salaire mensuel net, mes indemnités de fin de carrière, mes émoluments et autres allocations auprès de mon nouvel employeur et les verse directement sur le numéro de compte d'Access Bank Rwanda Plc susmentionné ;

En cas d'inexécution de l'une des clauses de la présente convention, l'emprunteur autorise expressément la Banque à exercer les droits prévus par la loi.

Le présent engagement, qui prend effet à la date ci-après, est irrévocable et ne peut être modifié ou annulé que par écrit par la Banque.

Nom

Numéro de l'employé

Signature

Date

aa

mm

aa

Engagement irrévocable de l'employeur et confirmation de la domiciliation du salaire mensuel net et des avantages sociaux

L'Emprunteur et l'Employeur acceptent de domicilier le salaire mensuel de sur le Compte Courant N°.....ouvert dans les registres de la Banque. Une mensualité de ----- FRW sera déduit du salaire mensuel net.

Nous confirmons qu'à la date du présent engagement, les données relatives à l'emploi et le salaire mensuel net sont ceux indiqués ci-dessus par le membre du personnel, ainsi que ceux figurant en regard de son nom dans le tableau de paie. Nous nous engageons à communiquer à la Banque toute modification de l'ensemble de leurs droits et indemnités. Il est entendu et convenu par toutes les parties qu'aucune procédure (transfert, saisie, opposition) ou convention contraire à la présente, ne pourra retarder ou empêcher soit le paiement, soit la domiciliation de tous les revenus de l'Emprunteur.

Sauf accord préalable et formel de la Banque, la présente convention restera en vigueur jusqu'au paiement total, et tout paiement partiel ou total effectué en violation de la présente convention ne sera pas opposable à la Banque.

Nous nous engageons en outre à ce qu'aucun changement de compte ou d'instruction de paiement ne soit autorisé sans un certificat de non-endettement de votre banque ou sans l'accord écrit de votre banque.

En cas de décès, de licenciement ou de révocation d'un membre du personnel, nous nous engageons à compenser l'encours de la dette de ce membre du personnel par les avantages et les droits liés à la cessation d'activité.

Cet engagement au nom de l'employé susmentionné nous lie et est irrévocable et inconditionnel jusqu'à ce que vous confirmiez que la facilité que vous avez accordée a été entièrement remboursée.

Le présent contrat est interprété et régi conformément aux lois de la République du Rwanda. En cas de divergence ou de conflit dans l'interprétation ou l'exécution du présent accord, celui-ci doit être résolu à l'amiable. En cas d'échec de la résolution du litige par les voies susmentionnées, l'affaire sera portée devant les tribunaux rwandais compétents.

POUR : L'ENTREPRISE

GESTIONNAIRE DE PAIE

CHEF DES RESSOURCES
HUMAINES

POUR : ACCESS BANK (RWANDA) PLC

CHARGÉ DE COMPTE

RESPONSABLE DE LA RELATIO

